



Berne, le 11 juillet 2007

Arrêts du Tribunal administratif fédéral

Début juillet est parue la première édition du Recueil officiel des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF). Celui-ci réunit les principaux arrêts du nouveau tribunal de la Confédération, entré en service le 1^{er} janvier 2007.

Au cours de ses premiers mois d'activité, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu plus de 3500 décisions, dont 6 arrêts sont aujourd'hui publiés dans la première édition du Recueil officiel des arrêts du Tribunal administratif fédéral (ATAF). Il s'agit d'arrêts exécutoires qui reflètent la pratique du tribunal et permettront aux recourants comme aux instances inférieures et aux autorités administratives de retracer l'évolution de la jurisprudence.

Publiés d'abord sur support papier, ces arrêts devraient ultérieurement être rendus accessibles via le site Internet du Tribunal administratif fédéral également, site sur lequel se trouve un formulaire de commande des arrêts du TAF, avec indication du prix des abonnements. À noter qu'il est possible de commander conjointement des arrêts du Tribunal fédéral (TF) et du TAF sur supports papier et numérique.

Par analogie au Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral suisse, les ATAF seront publiés à intervalles irréguliers, sous forme de fascicules individuels. Ils remplaceront la publication des arrêts dans la « Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération » (JAAC) et la publication officielle « Jurisprudence et informations de la Commission suisse de recours en matière d'asile » (JICRA), dont la parution a cessé fin 2006.

Entré en activité le 1^{er} janvier 2007, le Tribunal administratif fédéral a pris le relais de quelque 35 commissions fédérales et services départementaux de recours. Tribunal indépendant, le TAF connaît des recours exercés contre des décisions d'autorités fédérales et, en partie, cantonales. Dans nombre de domaines, il statue en première instance sur des recours qui étaient auparavant directement portés devant le Tribunal fédéral.

Renseignements complémentaires :

Christine Keller, responsable média du TAF
Schwarztorstrasse 59, case postale, 3000 Berne 14
téléphone : 058 705 29 91 ; télécopie : 058 705 29 49
courriel : christine.keller@bvger.admin.ch